  Les modalités de prise en compte du handicap

- La prise en charge d'une personne handicapée :

L’agence est équipée d’une sonnette extérieure.

Une rampe d’accès amovible pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons également un bureau spécial pour recevoir les PMR.

Madame Blanchard Marion est le réfèrent Handicap en son absence c’est Madame Mourey Sandra qui les orientes, les informes et accompagne les personnes en situation de handicap.

Pour la partie théorique :

Une salle est mise à disposition et répond aux normes handicapées

Pour la partie pratique :

Si le handicap nécessite un aménagement spécifique nous ne sommes pas en mesure de le ou la former car nous ne possédons pas de véhicule aménagé.

Nous leurs donnons le numéro de la DDT ou de la préfecture pour qu’ils puissent avoir une liste mentionnant les établissements équipés d’un véhicule aménagé.